

Les étudiants redoublent PRESQUE TOUS



L'école privée EEPP n'était reconnue ni en France ni en Belgique si ce n'est par l'échevin uclois de l'Économie...

► Plus d'une centaine d'étudiants en podologie, tous de nationalité française, se sont retrouvés au pied du mur suite à la fermeture en mai dernier de leur école privée.

L'École européenne de podologie pluridisciplinaire (EEPP) dont la formation n'était reconnue ni en France ni en Belgique si ce n'est par l'échevin uclois de l'Économie (*La DH* du 1er août 2015). Une solution a été trouvée avec les autorités françaises. Une session d'examens extraordinaire a été organisée afin de réintégrer ces futurs podologues dans le système éducatif français.

Les résultats sont tombés hier. Tous les étudiants encore en cours de cursus au sein de l'EEPP ont échoué. Aucun d'entre eux - ils sont 84 dans le cas - n'a obtenu la moyenne exigée (10/20) aux épreuves théoriques.

Quant aux étudiants qui auraient dû être diplômés en 2015 au terme de leurs trois années d'études, seuls trois - sur 46... - sont parvenus à tirer leur épingle du jeu et obtiennent leur équivalence de diplôme en France.

RÉSULTAT ? Quasiment tous les étudiants en podologie de l'EEPP redoublent leur année. Ils ont tous perdu une année de leur vie. Sous couvert d'un arrêté du ministère français de la Santé du 8 juillet 2015, ils seront néanmoins réintégrés dans l'une des onze écoles reconnues en France. *“Ces résultats prouvent bien ce que l'on disait depuis des années : la formation dispensée par l'EEPP n'était pas au niveau de la formation dispensée dans les instituts reconnus français”*, commente Éric Prou, président de l'Ordre national des pédicures-podologues (ONPP).

Et de préciser : *“Comme on savait que ces étudiants n'avaient pas eu tous leurs cours puisque l'EEPP a fermé en mai, on ne leur a pas posé les questions les plus difficiles mais des questions classiques que l'on pose aux étudiants en début d'année. Tous ont malgré tout raté les épreuves écrites et rares sont ceux à avoir réussi les épreuves pratiques.”*

Rappelons que plus d'un demi-millier de podologues français formés au sein de l'EEPP depuis sa création en 1994 étaient parvenus à obtenir automati-

quement en France une équivalence de diplôme pour y exercer cette profession paramédicale réglementée qu'est la podologie.

Pour ce faire, ils n'avaient eu qu'à présenter leur diplôme prétendument reconnu en Belgique. La faille avait pu être exploitée jusqu'à ce que l'Ordre national des pédicures-podologues (ONPP) créé sur le tard (2006) ne s'en rende compte et alerte les autorités de nos deux pays.

“On a inscrit des podologues qui n'avaient pas le niveau au tableau de l'ordre. Mais comme ces podologues formés par l'EEPP ont tous

plus de trois années d'exercice, on ne peut plus rien faire. On ne peut pas revenir en arrière”, explique Éric Prou, président de l'ONPP.

Une instruction judiciaire a d'ores et déjà été ouverte en juillet passé suite au dépôt de plainte avec constitution de partie civile par l'association des parents d'élèves de l'EEPP, représentée par l'avocat Eddy Kiaku, contre l'EEPP, son sous-directeur Alan Keepen et X des chefs d'escroquerie et d'abus de confiance.

D. Ha.